



Le contrat de rivières Brévenne-Turdine

Second contrat de rivière signé pour la période 2009-2014 (6 ans), arrivé à mi-parcours fin 2011. Programme d'actions d'environ 20 millions d'euros (110 actions), dont 9 millions en maîtrise d'ouvrage syndicale.

1^{er} janvier 2009 2010 2011 2012 2013 2014 1^{er} janvier 2015

contrat de rivières Brévenne-Turdine



Le bilan de mi-parcours

A mi-parcours du contrat de rivières, un premier bilan technique et financier doit être réalisé (demande des partenaires financiers).

Les grandes étapes de la mise en place du bilan de mi-parcours:

- Réflexion sur la mise en place du bilan
- Centralisation de toutes les données techniques et financières
- Organisation de ces données
- Rédaction du document



Le bilan de mi-parcours

1) Réflexion sur la mise en place du bilan de mi-parcours:
exercice nouveau : retours d'expérience peu nombreux et cahier des charges pas vraiment clair.

→ **Difficultés pour cerner ce qui est attendu dans ce document**

2) Centralisation des données techniques et financières
Deux types de données : les actions réalisées en interne et les actions en maîtrise d'ouvrage autres que le SYRIBT

→ **Difficultés pour obtenir les informations pour les actions hors maîtrise d'ouvrage SYRIBT**





Le bilan de mi-parcours

CONCLUSION

Utilité de ce bilan pour plusieurs raisons:

- Oblige à centraliser toutes les données et à prendre un peu de recul au bout de 3 ans
- Mise en évidence prématurée des éventuels blocages
- Contact supplémentaire entre le porteur du contrat et les différents maîtres d'ouvrage
- Mise en évidence des gros débordements financiers
- Réévaluation technique et/ou financière des actions
- Inscription de nouvelles actions si le budget le permet
- Facilite la mise en place du bilan final



Le bilan de mi-parcours

CONCLUSION:

Par contre:

- Cet exercice prend beaucoup de temps (3 mois de travail à temps plein)
- La mise en place des tableaux de bord de suivi dès le début du contrat facilite le travail
- Une transmission des données de façon régulière de la part des autres maîtres d'ouvrage faciliterait également grandement la tâche!



L'avenant au contrat

La Région Rhône-Alpes a d'abord signé le contrat sur les trois premières années et s'est ensuite réengagée sur les trois suivantes à la suite d'un avenant.

Cet avenant dresse la liste des actions et des prévisions financières qui y sont associées pour les années 4, 5 et 6 du contrat. Le budget d'accompagnement de la Région est plafonné à 1 500 000 € pour 3 ans.

La reprogrammation des actions:

Beaucoup de paramètres sont à prendre en compte lors du travail: la réévaluation des coûts, des aides financières extérieures, le portage des actions, l'évolution des problématiques locales etc.

Certaines actions ont été supprimées, d'autres ajoutées ou revues, d'autres maintenues telles qu'au départ.



L'avenant au contrat

Ex: actions:

Action A1-19 : Achat de matériel de désherbage mécanique ou thermique

Enorme succès de cette action en première partie et au lieu de 32 500 € comme prévu elle s'est chiffrée à 51 548€. Aussi, après concertation, il a été décidé d'inscrire 85 000€ en deuxième partie de façon à ce que les autres communes puissent aussi investir dans ce type de matériel après la mise en place de leur plan de désherbage.

=> **Réévaluation financière**

Action B1-1.3 : Rétablissement de la circulation piscicole sur le Vermare

Action prévue en seconde partie du contrat. Cette action a été prise en charge par ASF comme mesure compensatoire à la mise en place de l'autoroute A89; aucune somme ne doit être inscrite en seconde partie.

=> **Suppression d'1 action ayant permis d'en ajouter de nouvelles**



L'avenant au contrat

Ex: actions:

Action B1-3.14 : Mise en valeur des points de vue sur les vallées Brévenne et Turdine

Cette opération connaît un problème de portage. Aucun porteur clair n'est identifié. Ceci rend la répartition des tâches et des financements très compliquée. Il a donc été décidé de modifier cette action : au lieu d'installer des tables de lecture paysagère sur chaque site, un guide touristique va être rédigé en interne.

=> **modification de l'action et du maître d'ouvrage.**

→ Ces exemples mettent en évidence que bilan de mi-parcours et avenant sont complémentaires, le travail de bilan alimentant l'avenant.



L'avenant au contrat

CONCLUSION:

Utilité de l'avenant pour:

- la réévaluation des actions en cours de procédure / permet probablement de meilleurs résultats en fin de contrat (élimination des actions « bancales »).
- « mettre la pression aux MO dont les actions étaient inscrites en 1^{ère} partie »

Par contre:

- Cette procédure est plus lourde à porter car la rédaction de l'avenant prend du temps et demande beaucoup de travail et de rigueur.

→ La rédaction de cet avenant a été réalisée en 2 mois: Fin juillet annonce de la nécessité de la rédaction de cet avenant par la Région, et rendu à la fin du mois de septembre.

Cet avenant devrait être un exercice plus aisé pour les suivants car le système est mieux rodé et les structures seront prévenues à l'avance et pourront anticiper.



Les indicateurs de suivi

(2) Les indicateurs de suivi du contrat

Par contre:

- Leur mise en place prend énormément de temps :

- élaboration d'une première liste,
- concertation au sein du syndicat,
- premières recherches de données,
- élaboration d'une seconde liste et réunion de concertation avec les partenaires,
- renseignements des indicateurs validés,
- rédaction d'un protocole clair



Les indicateurs de suivi

N° indicateur	Nom indicateur	Etat initial	Etat 2011	Mise à jour ultérieure	Fréquence de mise à jour	Conclusion
A1-1	Proportion des communes traitées (aménagement)	Données disponibles uniquement en absence de données fiables	Données INSEE et SPANC et SIA	Données INSEE et SPANC et SIA	Etat de en-poursuit et bilan final	Indicateur à actualiser à partir de maintenant car état stable sur tout
A1-04-2	Taux de répétition de l'assainissement collectif	2008: Données indiquées sur les plans pour les plus grosses stations de traitement d'assainissement collectif (SPCC)	A récupérer lorsque les données de source disponibles	A récupérer lorsque les données de source disponibles	Etat de en-poursuit et bilan final	Indicateur à actualiser à partir de maintenant car état stable sur tout
A1-30	Taux de conformité à la directive DSD	Données recensement DDT annuel (partiel d'informations) (2008)	Données recensement DDT annuel (partiel d'informations)	Données recensement DDT annuel (partiel d'informations)	Annuel	Stable
A1-41	Existence des surfaces imperméabilisées	Problèmes d'obtention des données (données à jour toutes 1 mois pas disponibles)	Problèmes d'obtention des données (données à jour toutes 1 mois pas disponibles)	Problèmes d'obtention des données (données à jour toutes 1 mois pas disponibles)		Non en cours

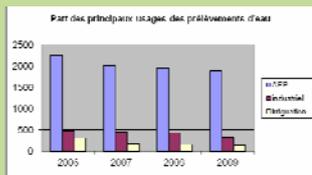
Dans un 1^{er} temps, choix de 36 indicateurs sur 65. Travail sur leur remplissage. Au final 19 ont été retenus. Certains ont été légèrement modifiés



Les indicateurs de suivi

⚠ Les indicateurs doivent être pris avec précaution et toujours être accompagnés d'un texte explicatif car ceux-ci peuvent être légèrement biaisés et mal interprétés.

Ex:



Prélèvements d'eau (données redevances AE)

- Prise en compte seulement des gros prélèvements
- Non prise en compte de la problématique majeure du bassin versant (retenues collinaires)



Les indicateurs de suivi

 Ces indicateurs ne nous donnent qu'une vision très réduite des véritables résultats sur le milieu.

Des investigations plus poussées pour mesurer les résultats sur le milieu seraient plus intéressantes mais bien plus coûteuses (ex: réseau de mesures pesticides)

=> Soulève la question de l'efficacité de cette démarche : les moyens mis en œuvre sont-ils à la hauteur des résultats obtenus?



Les indicateurs de suivi

Ce temps de travail pourrait être raccourci et facilité par :

- un protocole clair et détaillé mis en place dès le début du contrat : nécessite de se ménager du temps pour ça avant le démarrage du contrat
- une définition plus précise de l'attente des partenaires techniques et financiers
- un accord avec les services chargés de fournir les données ainsi qu'une identification claire des personnes référentes dans ces services : rôle des partenaires régionaux
- le retour d'expérience des autres structures

Dans tous les cas, nécessite de prévoir à l'avance des moyens pour réaliser ce travail.



CONCLUSION GENERALE

Les trois outils présentés ici sont très utiles pour le gestionnaire mais leur mise en place prend énormément de temps.

- Nécessité de prévoir suffisamment de moyens pour mener à bien ces tâches, quitte à revoir le « rythme » des procédures
- Un calage plus fin du « cahier des charges » par les partenaires faciliterait la mise en œuvre
- La mise en œuvre de tableaux de bord dès le démarrage de la démarche permet de gagner du temps ensuite : rôle primordial des assistantes administratives, et rôle des retours d'expérience (transmission d'outils)

 Il ne faudrait pas que le temps passé à l'évaluation des résultats n'en vienne à dépasser celui consacré à la mise en place des actions elles-mêmes
